

ARRONDISSEMENT
DE CALVI

CANTON BIGUGLIA-NEBBIU

Délibération
DL-2026-55

Objet : **Bail à ferme au profit de Monsieur BIAGGI Ludovic – Parcelles cadastrées section C n° 458 et 471**

Afférents au CM	En Exercice	Présents
15	15	9

Publié et affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20260807-DL-2026-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/08/2026

COMMUNE DE MURATO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le sept août à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 31 juillet 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FLORI Claude, Maire.

**Madame BIAGGI Emmanuelle se lève et quitte la salle.
Elle ne participe pas au vote.**

PRESENTS (9) : ANTONI Francis, CLEMENTI Marie-Antoinette, FESSLER Charles, FLORI Céline, FLORI Claude, GIANILY Yves, GIUSTI Patricia, IANNELLI François, MURATI Joseph-Antoine.

ABSENTS REPRESENTES (4) : BORRAGINI Marie-Alizée représentée par FLORI Claude, LUCCHETTI Sébastien représenté par MURATI Joseph-Antoine, MURATI Lucas représenté par FESSLER Charles, MURATI Marie-Paule représentée par CLEMENTI Marie-Antoinette.

ABSENTS (2) : BIAGGI Emmanuelle, MARCHETTI-MURATI Charlotte.

* * * * *

Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Monsieur FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'art. L2121-15 du CGCT.

EXPOSE

Par délibération n° DL-2026-48 du 5 juin 2026, le Conseil municipal avait autorisé la conclusion d'un bail à ferme au profit de Monsieur BIAGGI Ludovic portant sur les parcelles communales cadastrées section C n°458 et C n°471.

Dans le cadre du contrôle de légalité, Madame la Préfète de la Haute-Corse a demandé le retrait de cette délibération au motif que le montant du fermage retenu était inférieur au minimum fixé par l'arrêté préfectoral n°2B-2025-08-08-00007 du 8 août 2025 constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2025. Cette délibération ayant été retirée, il convient de statuer à nouveau sur ce projet de bail.

Monsieur BIAGGI Ludovic demande de lui consentir un bail à ferme sur les parcelles communales suivantes :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance	Nature
C	458	BORGALI	01ha 51a 24ca	Châtaigneraie
C	471	PANICALICIA	03ha 18a 00ca	Châtaigneraie
TOTAL			04ha 69a 24ca	

Il est proposé de conclure ce bail selon les modalités suivantes :

- **Durée du bail** : 9 années entières et consécutives, qui commenceront à courir du **15 août 2026** pour se terminer le **14 août 2035**.
- **Objet du bail** : Exploitation d'une châtaigneraie ;
- **Montant du fermage annuel** : 270 € (DEUX CENT SOIXANTE-DIX EUROS), conformément à l'arrêté préfectoral n° 2B-2025-08-08-00007 constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2025.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré**

Pour : 13	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- ⇒ **DECIDE** de consentir à Monsieur BIAGGI Ludovic un bail à ferme selon les modalités exposées ci-dessus ;
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail correspondant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI

